





CONSEILS PRATIQUES PROCÉDURES

CARTE GRISE

Tout d'abord créer son compte personnel

- Comment ?
 - Rendez-vous sur : www.ants.gouv.fr ;
 - Cliquez sur « **Mon espace** » en haut à droite de l'écran ;
 - Identifiez-vous avec **FranceConnect** en cliquant sur le bouton : 
 - Sélectionnez l'organisme pour lequel vous possédez des identifiants :   

Exception : si vous n'appartenez pas au régime général de la sécurité sociale ou si vous êtes non imposable, créez directement votre compte personnel en utilisant votre courriel. Dans ce cas il vous sera demandé le code confidentiel qui a été fourni avec votre certificat d'immatriculation afin de pouvoir faire vos démarches en ligne.

En revanche, pour les changements de titulaire, l'identification par FranceConnect est exigée.

Les pièces nécessaires à votre démarche

- **Votre certificat d'immatriculation** ;
- **Votre déclaration de cession** pour une cession ou effectuer un changement de titulaire ;
- **votre carte de paiement** pour payer les taxes afférentes à votre certificat d'immatriculation.

Concernant votre démarche

- Il est possible de revenir à tout moment sur la démarche commencée en cliquant sur « **Mon espace conducteur/ identité/véhicule** », en sélectionnant « **Modifier** » puis en cliquant sur « **OK** » (Pensez à enregistrer chaque étape de votre démarche) ;
 - Suite à une **déclaration de perte/vol/détérioration**, pensez à télécharger votre **certificat provisoire** à la fin de la demande qui vous autorise à circuler pendant un mois.